

AAP Nature & Transitions

Saint-Fiel 2050 *vers un bourg durable*

*

DOSSIER TECHNIQUE



Mairie de Saint-Fiel
2, route du Grand Moulin ■ 23000 Saint-Fiel
Tél.: 05 55 52 07 36
E-mail : contact@saintfiel.fr ■ Site internet : www.saintfiel.fr



1, avenue Jean-Baptiste Defumade ■ 23320 Saint-Vaury
Tél.: 05 44 30 27 56
E-mail : caue23@caue23.fr ■ Site Internet : www.caue23.fr



16, rue Alexandre Guillon ■ 23000 Guéret
Tél.: 05 55 61 95 87
E-mail : contact@cpiepayscreusois.com
Site Internet : www.cpiepayscreusois.com



Novembre 2021

Sommaire

La genèse	.3
DIAGnostic partagé et premières pistes de projet	.4
Aménagement et biodiversité	.5
Les projets	.7
Jardin de l'ancienne ferme de l'église	.8
Rue des Verrines	.10
Pourquoi reconquérir les rues ?	.12
Les réalisations	.15
Dépliant d'accompagnement des futur-e-s habitant-e-s de l'écoquartier du Chancelier	.16
Pollinisateurs en Massif Central	.18
Suivi de l'avifaune nicheuse	.20
Plantation d'une haie bocagère	.22



La genèse

DIAGnostic partagé et premières pistes d'aménagement

Rue des Verrines ●

Voie à sens unique; stationnement pour écoquartier, côté Sud de la voie.

Vigilance pendant travaux SDEC: réseaux côté Sud de la voie, système racinaire des deux grands chênes.

Profil avec voie de circulation, arbustes et voie piétonne

Intégrer îlot existant avec le banc en pierre

Placette derrière mairie ●

Vente de bâti communal, veiller à harmoniser les palissades ou limites de propriété pour harmoniser patrimoine bâti: charte ?

Intégrer puits, végétaliser avec petits arbres fruitiers ?

Chemin derrière place de l'église ●

Chemin communal, accès pour engins agricoles ?

Recréer continuité de la haie avec maintien du point de vue vers le vallon à l'Est.

Revoir plantation de fruitiers le long de l'église (plantations du judo)

Haie derrière bassin Ouest eco quartier ●

Associer projet haie ? Entretiens ?

Intégration dans le PLU

Espace public bordure ouest écoquartier ●

Espace utilisé comme promenade, accès depuis chemin descendant de la rue des verrines vers le portail de la station de relevage.

Chemin vert dans eco quartier ●

Canalisation centrale

Végétalisation du chemin, sans entretien par les agents communaux, arbustes en port libre

Accompagner les futurs acquéreurs de la végétalisation des haies: esprit écoquartier

Aire de jeux ●

Accès pour poussettes et PMR

Ombrage ?



Placette derrière l'église: ●

Projet de locatif privé, avec bandes de 2m devant les logements; propriétaire envisage gazon et petites haies devant le bâtiment; propriétaire Vivien Millet, sera présent le 03/07.

Vérifier si entrées des logements donnent toutes sur la place ou également sur le chemin derrière le bâtiment

Sur la place, pas de cheminement prévu car chemin qui passe derrière le bâtiment rénové; parking « propre »

Proposition de deux niveaux, avec piétons niveau église et voiture en dessous, soutènement en végétal et bois (évoqué de retour en salle)

Grand parking ●

Plantation de bosquets; stationnement du bus région NA

Projet de cheminement pour les PMR le long du parking

Masquer les conteneurs de tri

Rue du Chapelaud ●

Végétaliser mais réseaux souterrains: gaz, elec, eau du côté Est de la rue.

Côté Est locatif: creusalis

Côté Ouest: privatif

Revoir le stationnement

Quelles plantations ?

Pas de travaux de voirie lourde envisagée

Salle polyvalente ●

Casser le linéaire: planter des bosquets de 1.80 de haut

Chemin parallèle accès école depuis salle polyvalente ●

Mettre en valeur, développer ce genre de cheminements

Platanes ●

Articulation avec le projet de photovoltaïque

Portage SDEC, ombres portées, taille fine ?

Entrée de bourg ●

Plantations en pied de murs pour briser l'effet minéral des accotements

Haie de troènes devant salle polyvalente ●

Faire sauter !

En VRAC :

Ajouter des tables de pik nik dans le bourg pour les touristes

Aujourd'hui le parking de la salle polyvalente est utilisé par les parents de l'école

Retour en salle: Présentation des images de référence:

Stationnements: mettre du volume végétal dans les aménagements; délimiter l'espace par différents niveaux, sols perméables mais pas « gadouilleux »

Ambiance générale du bourg: impression de ne pas avoir aménagé, recherche d'intimité: privilégier les petits passages, les petits chemins hors de axes de circulation

UN CONSTAT



75% des milieux naturels terrestres sont altérés



66% des océans sont altérés



25% des espèces animales et végétales sauvages sont menacées dans le monde



50% des émissions de gaz à effet de serre émises par l'homme sont captées par les écosystèmes



6 personnes sur 10 sont concernées par les risques naturels en France.

Les scientifiques internationaux alertent régulièrement des impacts des activités humaines sur notre planète. Aggravées par le changement climatique, les profondes modifications de nos territoires provoquent la disparition de la nature, la perte de sources d'alimentation, la dégradation de la qualité de l'eau et une fragilité de nos sociétés humaines face à des épisodes climatiques extrêmes.

Notre avenir dépend du maintien d'un climat vivable et d'une biodiversité en bon état. Si la plupart des États, dont la France, se sont engagés en faveur de la biodiversité via une convention internationale en 1992 et du climat via les accords de Paris en 2015, les citoyen.ne.s attendent aujourd'hui des actes concrets. Pendant ce temps, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter.

DES ACTIONS

Le défi est mondial, mais les impacts et les solutions sont localisés. Chaque élu-e, chaque citoyen-ne doit s'approprier les multiples moyens d'actions locales basées sur la préservation et la restauration de la nature afin d'assurer l'avenir de nos territoires, de les rendre plus résilients et de valoriser leurs atouts. De nombreuses initiatives existantes sont à généraliser. Éducation, information et formation constituent des outils indispensables pour la mise en place, la mutualisation et la valorisation de ces actions. Proches des citoyen-ne-s, les collectivités locales ont un rôle moteur pour sensibiliser et mobiliser les acteurs territoriaux.

Laisser une place à la nature et désartificialiser répond à de nombreux enjeux locaux, outre la préservation de notre patrimoine naturel. Par exemple, les milieux naturels, les espaces verts, les sols agricoles gérés écologiquement fournissent les ressources nécessaires à nos sociétés (eau, bois, air, alimentation) et permettent d'atténuer les effets des phénomènes climatiques et les pollutions (aériennes, lumineuses, sonores). Ils offrent des espaces de loisirs, participent aux paysages de nos territoires et concourent à la qualité de vie.

Il est nécessaire de mettre en place des actions de préservation, mais aussi de désartificialisation et de restauration des milieux dégradés (paysages simplifiés ou dégradés) :

- Maintenir les zones d'expansion des crues des cours d'eau pour lutter contre les inondations ;
- Végétaliser la commune pour la biodiversité et atténuer les îlots de chaleur ;
- Désimperméabiliser les sols afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de réapprovisionner les nappes phréatiques et lutter contre les inondations ;
- Réduire l'éclairage pour faire des économies d'énergie, mais aussi lutter contre la pollution lumineuse qui perturbe les cycles naturels des espèces sauvages animales et végétales ;
- Favoriser l'aménagement des noues et des mares comme réservoirs d'eau de pluie ;
- Planter des haies ou des arbres pour limiter l'érosion des sols et atténuer le bruit et les fortes chaleurs ;
- Favoriser une alimentation locale et issue de pratiques agro-écologiques dans la restauration collective afin de conserver des terres agricoles, de préserver les pollinisateurs sauvages, de maintenir des emplois locaux et de valoriser le territoire.



Les projets

Jardin de l'ancienne ferme de l'église proposition d'aménagement

Strate arborée



Poirier Doyné de Comice
Pyrus communis Doyné de Comice
ROSACEAE
H. 5-6 m. - croissance moyenne - feuillage caduc



Pommier Reinette grise d'hiver
Malus domestica Reinette grise d'hiver
ROSACEAE
H. 4-5 m. - croissance moyenne - feuillage caduc



Néflier
Mespilus germanica
ROSACEAE
H. 3-6 m. - croissance lente - feuillage caduc

Strate arborescente haute



Prunellier
Prunus domestica
ROSACEAE
H. 1-3 m. - croissance rapide - feuillage caduc



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea
ROSACEAE
H. 2-4 m. - croissance moyenne - feuillage caduc - remarquable pour la couleur de son bois jeune



Noisetier commun
Corylus avellana
BETULACEAE
H. 2-5 m. - croissance rapide - feuillage caduc

Strate arborescente basse et herbacée



Ancolie
Aquilegia caerulea
RENONCULACEAE
H. 0,40-0,80 m. - feuillage caduc



Osmonde royale
Osmunda regalis
ROSACEAE
H. 0,50-2,00 m. - croissance moyenne - feuillage caduc



Verveine
Verbena officinalis
VERBANACEAE
H. 0,30-0,80 m. - feuillage semi-persistant



Myrtille
Vaccinium angustifolium
ERICACEAE
H. 0,20-0,30 m. - croissance moyenne - feuillage caduc



Framboisier
Rubus idaeobrosus
ROSACEAE
H. 0,30 m. - croissance rapide - feuillage caduc



Mûrier sans épine
Rubus fruticosus
ROSACEAE
H. 2-3 m. - croissance rapide - feuillage caduc



Grosellier à fleurs
Ribes sanguineum
GROSSULARIACEAE
H. 2-3 m. - croissance rapide - feuillage caduc

La palette végétale proposée est non exhaustive et représente seulement quelques plantes vivaces, arbustes et arbres qui pourraient être plantés ici. Il est à ajouter à cela une palette spécifique pour les haies bocagères : Érable champêtre, Houx, Aubépine monogyne, Charme commun, Sureau noir, Merisier, Sorbier des oiseaux, etc.)

Quelque soient les choix faits, il est conseillé de privilégier des végétaux qui, par leur développement adulte, ne nécessiteront pas ou peu de taille. Le port naturel des végétaux sera préféré pour toutes les plantations.

La gestion différenciée, c'est tout d'abord appliquer un degré d'entretien variable selon le type d'espace en tenant compte de son usage propre (fréquentation, pour quel public, etc.), des moyens techniques et humains mis à disposition de la collectivité, dans un souci d'une gestion écologique, respectueuse de l'environnement, mais aussi de la santé des habitant-e-s et des agents municipaux.

Des haies champêtres et mellifères

Le bocage constitue un patrimoine remarquable des paysages creusois. Il s'agit de le valoriser et de le décliner sous toutes ses formes. Ainsi, les haies champêtres sont reconnues comme **corridors écologiques** au sein de la Trame Verte et Bleue. Elles constituent autant des espaces de gîte et de couvert, que des espaces d'affûts et de déplacement. Elles jouent également un rôle important pour la biodiversité végétale.

Ici, elles permettront d'accompagner les chemins ruraux, de cadrer les points de vues et délimiter clairement le jardin.



Accueillir la biodiversité

L'aménagement d'un espace public doit aujourd'hui veiller à la santé de ces usagers et de notre environnement. Par les matériaux utilisés, le mobilier installé et les végétaux plantés, il doit participer à l'accueil de la faune et de la flore sauvages, dans la mesure du possible. Ainsi, il peut être facilement inclus dans les aménagements des dispositifs d'accueil tels des nichoirs, à oiseaux, mais aussi à chauves-souris ou à micro-mammifères terrestres.

Du point de vue pédagogique, des hôtels à insectes peuvent également être mis en place ou bien des nichoirs à abeilles sauvages.

Des espaces enherbés peu sollicités peuvent être laissés en prairie et fauchés une fois l'an afin de favoriser la venue d'insectes, d'oiseaux et de micro-mammifères.

Les modes de gestion des espaces plantés est l'une des pierres angulaires de la venue ou non de la biodiversité dans un espace.



Nichoirs pédagogiques, Square Jorrand, Guéret (23)



Le Pré aux Abeilles, œuvre de Céline Dodelin, présentée au festival d'art contemporain Polyculture, Fourneaux (42)

Installation permettant la nidification des abeilles sauvages



Place de l'église, Fresnay-L'Évêque (28)



Jardin public, Saint-Paul-de-Léon (29)



Parvis du centre aqualudique, Saintes (17)



Gestion différenciée des espaces d'accueil, Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Orx, Labenne (40)



Place du marché, Auzances (23)



Parvis du Collège Jules Ferry, Tremblay-en-France (93)



Aire de stationnement enherbée sous un double alignement d'arbres et allée en grave calcaire compactée, La Chapelle-aux-Naux (37)



Parvis de l'église et allée en pavés et bande enherbée, Saint-Martial-le-Mont (23)



Aire de stationnement, Les Junies (46)



Belvédère et espace public, Saillac (19)



Banc circulaire, Uzerche (19)



Espace d'accueil, Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Orx, Labenne (40)



Espace de pique-nique, Saint-Lô-d'Ourville (50)

Rue des Verrines proposition d'aménagement

Restauration/
préservation
du patrimoine
bocager



Strate arbustive haute



- Amelanchier à feuilles ovales**
Amelanchier ovalis
ROSACEAE
H. 3 m. - croissance lente - feuillage caduc - arbuste très rustique, à la floraison très ornementale
- Cornouiller mâle**
Cornus mas
CORNACEAE
H. 2-6 m. - croissance rapide - feuillage caduc - très rustique, à la fructification abondante

Strate arbustive basse et herbacée



- Abélie à grandes fleurs**
Abelia x grandiflora
CAPRIFOLIACEAE
H. 0,90 - 1,70 m. - croissance moyenne - feuillage semi-persistant - arbuste ornementale dense, demandant peu d'entretien
- Myrtille commun**
Vaccinium myrtillus
ERICACEAE
H. 0,30 m. - croissance moyenne - feuillage caduc
- Agastache fenouil**
Agastache foeniculum
LABIACEAE
H. 0,60 à 1,00 m. - croissance rapide - feuillage caduc - plante condimentaire odorante
- Grande mauve**
Malva sylvestris
MALVACEAE
H. 0,70 - 1,20 m. - croissance rapide - feuillage caduc - très rustique
- Fève**
Vicia faba
FABACEAE
H. 0,50 - 0,70 m. - croissance rapide - plante annuelle
- Cosmos**
Cosmos sp
ASTERACEAE
H. 0,40 - 0,70m. - croissance rapide - plante annuelle

Plantation
d'arbres fruitiers



Domaine de Chaumont-sur-Loire (41)



Parc de Gerland, Lyon (69)



Espaces-test, Parc de Gerland, Lyon (69)



Place et aire de stationnement, Brion (86)



Jardinerie Développement Durable (Allemagne)



Résidence Anna Quinquaud, Guéret (23)



Station Nautique, Urville-Nacqueville (50)



Pavés avec joints enherbés, Rue de Citeaux, Paris (12)



Val d'Aurence, Limoges (87)



Val de la Pellinière, Les Herbiers (85)



Lotissement des Errioux, Saint-Georges-sur-Eure (28)



Lotissement des Errioux, Saint-Georges-sur-Eure (28)



Bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales, ALSH, Aix-sur-Vienne (87)

Pourquoi reconquérir les rues ? vers une gestion différenciée des espaces publics et une participation des habitant-e-s

« Quel que soit le lieu de déambulation - une rue, une place, une salle de concert -, un passant a besoin de se repérer, de s'orienter à l'intérieur de l'espace dans lequel il marche. Pour ce faire, il interprète son environnement en l'analysant et en le déchiffrant. Les échelles de vision déterminent les pleins et les vides, les étendues et les limites à ne pas franchir, tous les obstacles auxquels il doit prêter attention. Les dimensions d'un lieu se détectent par un travail de va-et-vient du regard dans l'espace parcouru pour en estimer les hauteurs, les volumes, les longueurs.

L'échelle désigne communément un rapport de proportion ; elle permet d'évaluer et de calculer le gabarit d'un immeuble ou d'un lieu comparé à une unité de référence : le mètre ou l'un de ses multiples. Mais les dimensions d'un objet peuvent également être appréciées, au jugé, sans aucun appareillage physique, par rapport à d'autres références personnelles : la portée d'un pas, son propre gabarit, la hauteur d'un arbre pris à témoin. Quand un architecte, un paysagiste ou un plasticien décrivent les esquisses, les schémas ou les objets qu'ils ont conçus, sous la forme de plans, de maquettes ou d'images de synthèse, ils caractérisent généralement leurs projets par des repères visuels (passants), des perspectives (arrière-plan, premier plan), des valeurs métriques (hauteur d'immeuble), en vue de répondre à un programme ou à des contraintes techniques. Or, ces données objectives peuvent être perçues différemment. Certains volumes apparaîtront plus importants que d'autres, créant des impressions variées selon les individus. Un projet sera ainsi dessiné à l'échelle du lieu. En revanche, il peut être hors d'échelle, voire pour les plus atypiques en rupture d'échelle. Le passage de la mesure exacte (objective) d'un lieu ou d'une pièce d'habitation à la mesure perçue (subjective) donne un sens différent à la notion d'échelle. Ainsi, plus l'échelle d'un espace est réduite et intime, et plus l'oeil s'attarde sur les moindres détails. A contrario, plus l'échelle d'un lieu est ample et l'horizon dégagé, et plus l'espace apparaît étendue et spacieux.

Le regard qui caractérise les dimensions d'un lieu et les éléments qui le composent dépend des référents culturels, historiques, géographiques, que l'observateur mobilise. L'échelle est interprétée en fonction des proportions, correspondances, dissymétries, séquences ressenties. La partie inconsciente de notre esprit, celle qui s'exprime notamment dans les images mentales et les rêves, joue un rôle considérable dans notre appréhension du paysage. Et pour l'utilisateur, peu importe le travail du jardinier ou du paysagiste, et de toute l'équipe de conception, c'est le résultat qui compte. *Un espace agréable est celui que nous investissons avec plaisir*».

in **Aménager avec le végétal pour des espaces verts durables** - Ouvrage collectif - Editions du Certu, 2011

« Parce que c'est là que se joue, sans qu'on en soit toujours conscient, une grande partie de la qualité de la vie dans une ville ou un village. Il y a des rues où l'on se sent bien, des rues vivantes - sans forcément être commerçantes - où l'on se dit qu'on aimerait bien habiter et élever nos enfants. Et puis il y a des rues qui, à l'inverse, nous semblent mornes, stériles, désertes, et qui malheureusement sont devenues plutôt la norme dans notre pays. Pourquoi ?

C'est, certes, une histoire de voitures, auxquelles on accorde souvent une place disproportionnée, mais pas uniquement. C'est avant tout une histoire de vie « spontanée », de cadre qui permet à cette vie spontanée de s'exprimer ; cela tient souvent à des détails, des petites modifications qui, quand elles sont accumulées, peuvent avoir de grands effets.

En France, la situation paraît souvent bloquée, stérilisée, et nombreux sont ceux qui pensent que si le progrès a détruit les rues, il faut s'y résoudre sans nostalgie. Pourtant, cette situation n'est pas inéluctable et de nombreux exemples de « reconquête des rues » fleurissent à travers le monde. Depuis deux à trois ans, un certain nombre de grandes villes françaises expérimentent, avec leurs habitants, des mises en pratique de frontage.

Qu'est-ce que le frontage ?

Emprunté à l'anglais, ce néologisme désigne l'espace compris entre le pied d'une façade et la chaussée. À cela, il est même possible de décrire deux frontages, à savoir celui privé, formé par le terrain privé situé entre la limite de propriété et la façade du bâtiment en retrait tournée vers la rue (Front yard) et le frontage public, formé par l'espace de voirie comprise entre le caniveau de la chaussée et la limite du trottoir côté riverains.

Ces espaces, bien souvent négligés, seulement dévolus à la circulation des biens et des personnes, cherchent aujourd'hui à acquérir un autre statut, permettant aux habitants de se rencontrer, de partager, réellement l'espace entre le privé et le public, et de donner une autre image, plus conviviale et accueillante à leurs habitations et à leur commune.

Dans de très nombreuses communes creusoises, il est possible de mettre en place facilement, une politique de frontage, avec les habitants, au pied des habitations ou bien dans certains espaces publics.

Voici quelques éléments de méthode issus du blog de l'agence Siam Conseils, Liaisons urbaines :

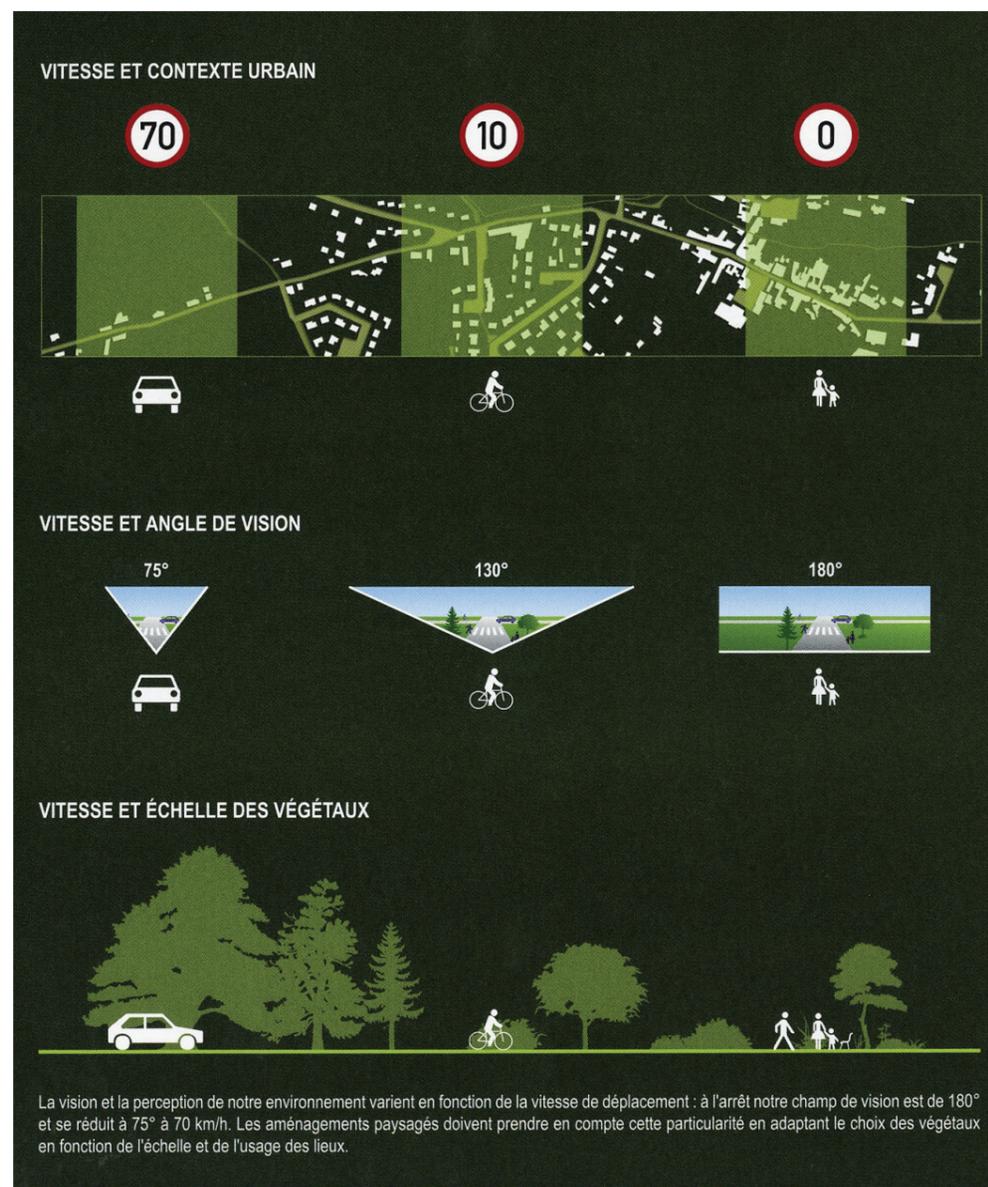
Où faire du « frontage » ? > Partout !

- Les nouveaux quartiers : profitons de la page blanche pour créer dès maintenant cet espace ;
- Les centres des villes et villages : cette pratique existe spontanément partout en France. Faites un tour dans votre commune, vous en trouverez. Alors, pourquoi pas encourager cette pratique et la développer dans les espaces stériles ? ;
- Les lotissements : le frontage comme projet de réappropriation des rues par leurs habitants ;
- Et pourquoi pas les zones d'activités ?

Les modes de mise en œuvre :

Il ressort des différents exemples glanés au fil du temps **des traits communs** :

- La simplicité : le traitement des frontages « spontané » et non encadré est tout simplement adapté aux moyens d'entretien des riverains qui s'y adonnent ainsi qu'à l'espace disponible. Spontanément, les habitants « collent » leurs plantations à la façade, gardent libre le passage et entretiennent. Cela prend 20 cm d'emprise en ville, un accotement de voirie rurale à la campagne ou tout le jardin de devant dans un lotissement ;



- Une circulation apaisée : la réappropriation réussie de l'espace public par les habitants s'accompagne systématiquement de mesures limitant la circulation motorisée : zone piétonne, voie étroite, voie partagée ;

- La participation des habitants : elle est la condition sine qua none. La question est : comment passer des initiatives individuelles et encore isolées au développement de cette pratique en urbanisme, sans passer par un cadre réglementaire qui sera nécessairement contre-productif !?

- La pédagogie par l'action concrète et la mobilisation de tous : il faut croire en la valeur de l'exemple et la force du beau ! C'est bien entendu difficile, car non quantifiable et que finalement tout repose sur la confiance et le temps.

Donc, avant d'échanger sur une proposition de mise en œuvre concrète, relevons **les impacts du développement des frontages dans les villes et villages** :

- Esthétiques : la petite incursion de la vie privée dans l'espace public apporte diversité et agrément à la rue ;
- Humains : les fleurs, les pots, le paillason, le vélo attaché à la grille, les jeux d'enfants laissés sur le pas de porte ... autant de signes d'une présence, d'une vie, d'intérêts et d'habitudes, autant de gages de confiance vis-à-vis des autres aussi, et qui contribuent au sentiment de sérénité et de sécurité à vivre dans un tel quartier. La présence aussi que supposent l'installation et l'entretien de ces espaces favorise aussi la rencontre entre les voisins ;

- Économiques : tant sur le plan de l'investissement que sur celui de l'entretien, ces espaces sortent du champ d'intervention des services techniques des collectivités, tout en participant à l'embellissement de la commune. Quant aux « frontistes » volontaires, le bénéfice de l'enjolivement de son pas de porte est certainement supérieur au coût induit, sinon ils ne le feraient pas ! ;

- Respect des espaces partagés : l'engagement des habitants à entretenir le fleurissement devant leur maison s'avère bénéfique pour la vie du quartier : moins d'incivilité (stationnement gênant, poubelles laissées sorties, ...) moins de dégradations (liée aussi à une plus forte présence dans la rue).

Comment s'engager dans cette démarche ?

À l'échelle de notre pratique, deux pistes nous intéressent :

En milieu urbain constitué, introduire cette pratique à une petite échelle, lancer le débat, et faire tache d'huile ensuite sur le reste de la cité.

Cela suppose concrètement de **proposer aux habitants qui le souhaitent de fleurir leur pied de façade**. Pour



Front garden, Sydney (Australie)



Rue Crémieu, Paris (75)



Rue des Remparts, Tours (37)

une commune qui souhaite initier le mouvement, **le dialogue participatif** est nécessaire pour identifier les habitants volontaires dans cette expérimentation et définir avec eux les modalités d'intervention sur l'espace public.

Dans les nouveaux quartiers :

Insérer une pratique des frontages dans les plans de masse de nouvelles opérations, quelle que soit la procédure envisagée, passe par l'étape obligatoire de définition des conditions de mise en œuvre, et ce dès les études de faisabilité. En effet, pour les rendre opérationnelles, ces dispositions sont à insérer dans le cahier des charges de consultation de l'aménageur ou du lotisseur. Si cette action n'est pas pensée à ce stade, elle sera bien difficile à faire admettre a posteriori à l'opérateur désigné.

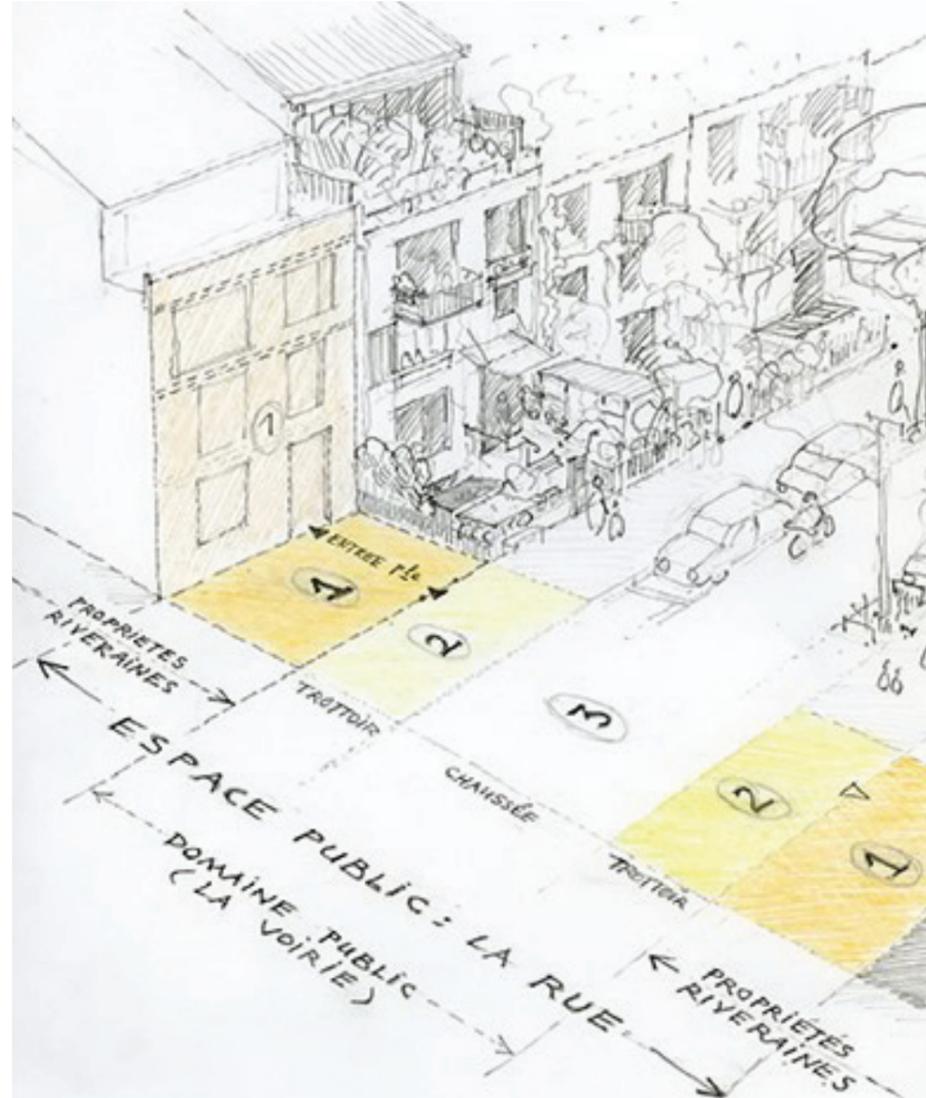
Quelques questions à se poser dès le départ :

- Quelles dimensions et quelles localisations ? ;
- Quel statut, public / privé / les deux ? ;
- Quel « encadrement » ? Leur implantation doit être prévue par l'aménageur, en fonction du statut conféré. Si privé, cela suppose (malgré tout) de préciser les conditions d'aménagement (limitation des clôtures, usages du sol interdit)

Si public, le frontage peut être un corollaire de la petite taille des parcelles : un espace public où des usages privés sont admis dans le cadre d'une convention avec la collectivité. (plantations, stationnement vélo, installation de mobiliers, ...)

- Quel traitement initial, avant l'arrivée des habitants ? Leur délimitation (a minima), leur traitement initial (apport de terre végétale, compost et paillage) peut être pris en charge à moindre frais par l'aménageur ;

- Quel accompagnement ? Le dialogue participatif initié dès la conception du plan jusqu'à l'installation des habitants permet à la fois d'éprouver la faisabilité et d'adapter cet espace aux usages souhaités.



Dessin de Nicolas Soulier, illustrant les frontages publics et privés dans une rue-type, proche de celles de Fribourg (Allemagne)



Les réalisations

Venez vivre à Saint-Fiel !

14 LOTS À VENDRE
de 420 à 870 m²
28 €/m²

Faites le choix de la construction durable

Un accompagnement gratuit proposé par la commune de Saint-Fiel avec le soutien du CAUE de la Creuse, et de L'Escuro-CPIE des pays creusois



Pourquoi construire dans un quartier durable ?

Écoquartier ? Qu'est-ce que c'est ?

« La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.»

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Cette démarche s'appuie sur 20 engagements en faveur d'un urbanisme plus durable, et laissant plus de place à l'habitant.

Ces nouveaux quartiers sont le résultat d'une **réflexion commune**, entre les élu-e-s, les habitant-e-s et des professionnels de la conception. Ils sont adaptés au contexte local, répondant à des besoins spécifiques tout en prenant en compte les grands enjeux globaux.

Pour Saint-Fiel, cette démarche permet un dynamisme communal et de montrer son engagement face aux enjeux de demain.

Il s'agit aussi de renforcer l'identité locale en favorisant le dialogue, les échanges, en mobilisant les acteurs locaux, et ainsi répondre à la demande des actuel-le-s et futur-e-s habitant-e-s en leur proposant une offre appropriée, en matière de logements et de services.

Construire dans un écoquartier, c'est s'engager à bâtir un habitat de qualité tant sur le plan architectural que paysager.

Pour résumer un éco-quartier c'est :

- Un **guide** pour vous aider à construire votre projet immobilier de manière durable et respectueuse de l'environnement
- Un moyen de **participer à une dynamique communale**
- Une façon de gérer de **manière raisonnée** les ressources naturelles, notamment l'eau, et de composer avec la biodiversité locale
- Un habitat à partir de matériaux sains et économe en énergie
- Un **cadre de vie préservé**.



Saint-Fiel écoquartier du Chancelier

Population : 1036 habitants (chiffre de 2018)
Distances : 10 min de Guéret, 30 min de l'A20, 50 min de Montluçon

Commerces et services

- Une mairie
- Une bibliothèque municipale
- Une école
- Une micro-crèche
- Un cabinet infirmier
- Un centre de loisir ALSH
- + Un grand nombre d'associations culturelles et sportives
- Une auberge/ bar-tabac
- Une boucherie
- Un salon de coiffure
- Jardinerie/pépinériste
- Un service de livraison de repas à domicile
- Un service de transport à la demande
- Des entreprises spécialisées dans le bâtiment

Nature et patrimoine

- Fontaine Saint-Menours
- Viaduc de la Glane : ancienne ligne La Châtre-Guéret
- Eglise Saint-Fidèle, datant du XIIe s, inscrite aux Monuments Historiques (1983)
- Zone humide : marais du Chancelier

L'écoquartier du Chancelier

Labellisé Ecoquartier (phase 2), l'éco-quartier du Chancelier est idéalement situé à proximité d'une zone humide, garantissant un cadre de vie vert. En plein cœur du bourg, il est également proche des commerces et services. Parfait pour les familles, l'éco-quartier est relié à la crèche et l'école élémentaire de Saint-Fiel par un sentier des écoliers, piéton et arboré. Il propose également une aire de jeux, ainsi que des circulations uniquement piétonnes en son sein, garantissant à la fois sécurité et respect de la biodiversité, par la mise en place d'une coulée verte. Bordé de deux quartiers résidentiels, il s'inscrit dans un environnement calme et sécurisé, et concourt à la densification du bourg, une logique qui vient éviter l'étalement urbain et l'artificialisation de nouvelles terres agricoles et forestières.



Se faire accompagner

Des structures pour vous accompagner

Afin de mettre en œuvre une démarche vertueuse et favoriser une insertion harmonieuse des lotissements, la municipalité de Saint-Fiel propose aux acquéreurs un accompagnement, afin d'aider les nouveaux habitants dans leurs projets architecturaux et paysagers, notamment à respecter les normes en matière d'isolation et de dépenses énergétiques, à la préservation des richesses environnementales du lieu, ou encore par des conseils d'aménagement de la parcelle et son entretien.

L'accompagnement vise à optimiser l'aménagement prévu sur la parcelle, tout en informant sur des pratiques de gestion et de valorisation du site durables.

Cet accompagnement est gratuit et peut être fourni par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Creuse, et le CPIE des Pays Creusois (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

Le CAUE a pour objectif la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. L'architecte-conseiller et le paysagiste-conseiller du CAUE conseillent, orientent, accompagnent, forment, informent et sensibilisent les communes et les particuliers sur tous les sujets liés à l'habitat, l'aménagement urbain, et le paysage.

Le CPIE développe des projets pédagogiques d'accompagnement pour la préservation des milieux et de la biodiversité.

La mairie s'engage en proposant :

- des terrains viabilisés et assainis, aux 2/3 clôturés et pré-végétalisés,
- un prix bas, frais de notaires supprimés.
- aide à l'installation de cuve à récupération d'eau.

DU CONSTAT À LA MOBILISATION

Le Plan National d'Actions "France terre de pollinisateurs" constate le déclin généralisé des insectes pollinisateurs. Les causes sont multifactorielles et aujourd'hui bien identifiées.

- Fragmentation des habitats et changements d'utilisation des sols
- Uniformisation des paysages et des pratiques agricoles, sylvicoles et de jardinage
- Apports de fertilisants, herbicides et pesticides
- Fauche intensive
- Concurrence éventuelle avec l'apiculture
- Déprise et abandon du pastoralisme
- Changement climatique

10 associations du Massif central labellisées CPIE se sont engagées dans le projet "Polliniz'Acteurs" sur la période 2021-2022 avec un programme commun

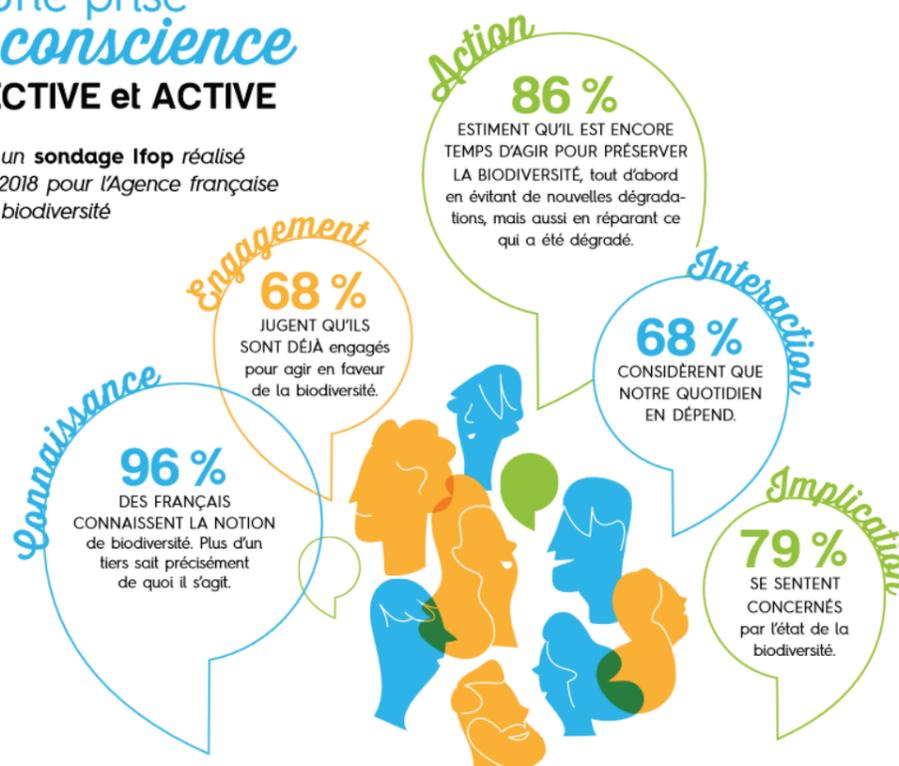
La mobilisation citoyenne : un levier essentiel pour la préservation de la biodiversité

■ Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux et des connaissances relatives à la biodiversité

- Donner aux citoyens les moyens d'agir
- Faciliter la participation à l'action collective
- Développer des initiatives locales

Une prise de conscience EFFECTIVE et ACTIVE

D'après un sondage Ifop réalisé en mai 2018 pour l'Agence française pour la biodiversité



AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Les CPIE ont choisi d'axer leurs actions sur les abeilles sauvages. Leurs modes de vie variés et leurs besoins en ressources florales diversifiées en font des "espèces parapluie" de premier plan. Agir en leur faveur, c'est aussi agir en faveur des autres pollinisateurs.

L'application du protocole Westphal permet l'obtention de données comparables entre les sites d'inventaire. La détermination spécifique orientera les choix de gestion en fonction des espèces détectées.

Un protocole national standardisé

- Capture par pièges colorés
- Capture à vue
- Détermination au niveau spécifique

19 sites inventoriés
58 stations de collecte

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Déployer, sur 10 territoires du Massif Central, des actions d'accompagnement territorial en faveur des insectes pollinisateurs.

Chaque CPIE va recruter un territoire local à accompagner, à l'échelle d'une commune ou d'une portion de communauté de commune au maximum et si possible en lien avec le site d'inventaire.

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires autour des pollinisateurs : associations locales, citoyens, agriculteurs, élus, employés communaux, professionnels ...

Programme de sensibilisation et de médiation scientifique

- Renseigner les acteurs sur les enjeux autour des pollinisateurs,
- Donner envie de s'investir ensemble,
- Donner les clefs de la connaissance pour les futures prises de décisions.

Plan d'actions territorial

- Élaboration participative d'un plan d'action local en faveur des pollinisateurs
- Action de dialogue territoriale et de concertation
- Conseil et appui méthodologique et technique

Objectifs chiffrés
300 espèces d'abeilles identifiées
1 synthèse scientifique publiée

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les pollinisateurs sauvages sont généralement mal connus du public. Rares sont ceux connaissant les syrphes, la diversité des abeilles sauvages ou les nombreux papillons de nuit.

Interventions scolaires

- Séances ponctuelles
- Projets pédagogiques de plusieurs séances

Interventions grand public

- Stands lors de manifestations locales
- Conférences / débats
- Sorties / visites de sites

Différents thèmes seront abordés

Diversité d'espèces, biologie, rôles écologiques et économiques, impacts pour l'agriculture, menaces générales et locales, méthodes de conservation et de gestion.

ACCOMPAGNER LA COMMUNE DE SAINT-FIEL

La commune de Saint-Fiel s'est engagée dans le processus d'accompagnement proposé par le CPIE des Pays Creusois.

Recruter les acteurs du projet

Avec l'appui des élus de la commune, identifier des personnes et structures potentiellement intéressées :

- Agriculteurs
- Citoyens propriétaires de jardins
- Agents et élus de la commune
- Entreprises
- Associations...

Déterminer les meilleurs moyens de mobilisation

Définir les modalités de participation

Déterminer la méthode de co-construction

Le futur plan d'actions doit être élaboré en concertation avec les acteurs du projet.

- Entretiens individuels ?
- Format des temps collectifs ?

Élaborer un planning prévisionnel

Choisir les modes de sollicitation

Engager les actions pilotes

Pour assurer une implication des acteurs et rendre visible le projet, le lancement des premières actions concrètes doit être mené en parallèle de la rédaction du plan d'actions.

- Gestion différenciée des espaces communaux ?
- Projets pédagogiques scolaires ?
- Interventions grand public ?

Élaborer un planning prévisionnel

Délibération
du Conseil
municipal du 7
juin 2021 actant
l'engagement dans la
rédaction d'un plan
d'actions avant le 31
décembre 2022.

PROTOCOLE D'ÉTUDE



Légende

- Secteur d'étude
- Itinéraire de prospection

Source : CPIE Pays creusois

Carte de l'itinéraire suivi dans et autour du bourg de Saint-Fiel

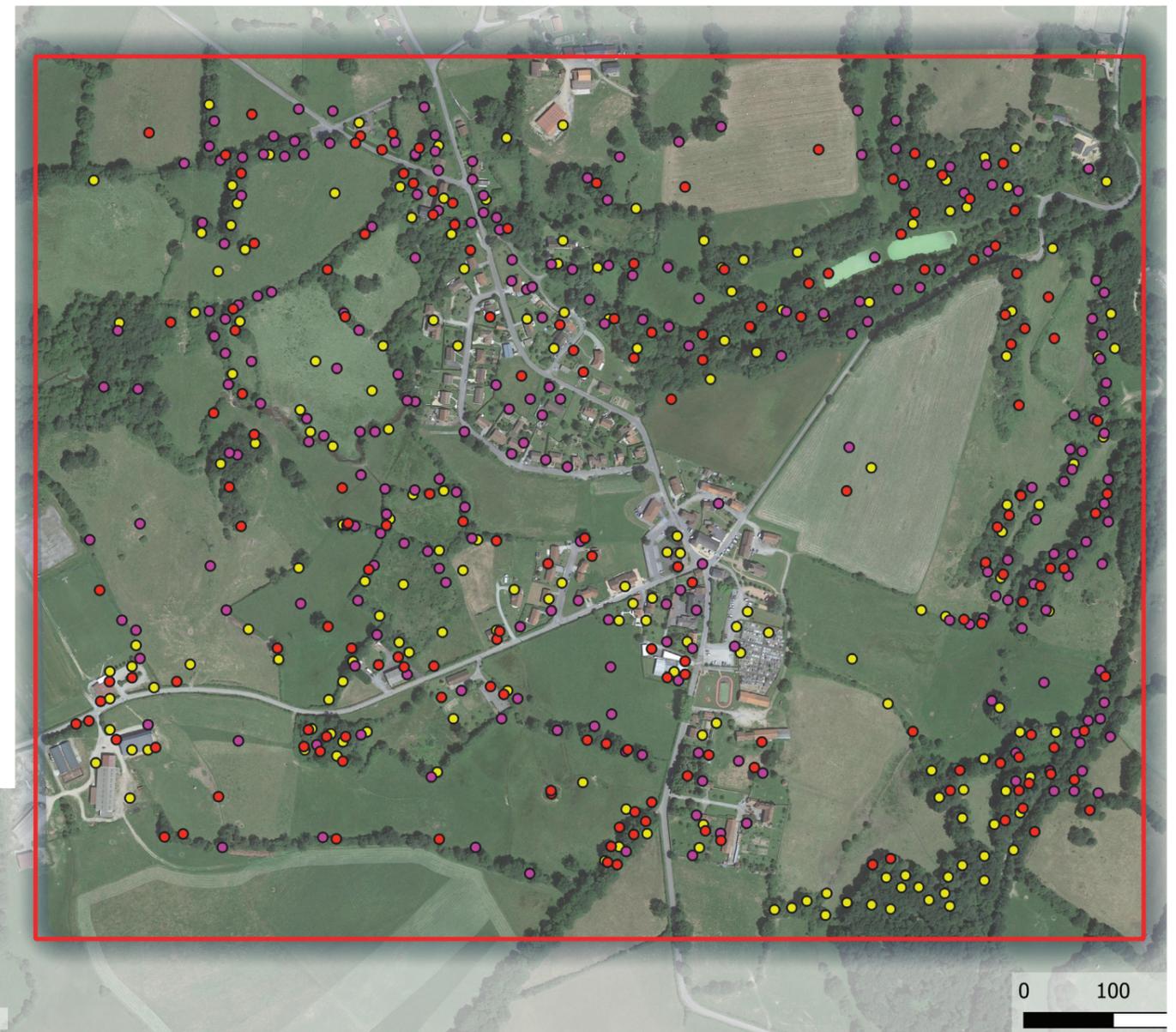
En 2021, des protocoles de suivi ont été élaborés afin de réaliser des inventaires avifaunistiques en 2021 et en 2022.

En 2021, un suivi de l'avifaune nicheuse a été réalisé au sein du bourg de Saint-Fiel et de ses alentours directs. Ce suivi a eu pour objectif :

- de réaliser un recensement des oiseaux diurnes dits « communs » et de définir des statuts de reproduction pour chaque espèce, selon les indices de nidification recensés
- d'étudier leur répartition dans les différents milieux présents sur le site d'étude, et à plus long terme, de constater l'évolution des populations, notamment dans le contexte des futurs aménagements prévus dans le bourg de Saint-Fiel et ses alentours directs
- localiser et de cartographier les contacts d'espèces d'oiseaux dites patrimoniales, dont le statut de conservation est jugé défavorable aux échelles européenne, nationale et/ou local.

La méthode du transect a été utilisée. Ainsi, un itinéraire de 4 km a été défini afin de couvrir l'intégralité de la zone. Ce parcours a été effectué à trois reprises durant la saison de reproduction des oiseaux. (Avril - Juin). Tous les contacts d'oiseaux ont été notés et cartographiés.

Un rapport d'étude présentant les résultats a été rédigé. Ce dernier inclut notamment des cartographies en lien avec les observations de terrain ainsi que des préconisations de gestion et d'aménagements en faveur de l'avifaune.



Légende

- Secteur d'étude
- Passage n°1
- Passage n°2
- Passage n°3

Source : CPIE Pays creusois

Carte de relevé des points de contacts ornithologiques

0 100

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS EN PÉRIODE DE REPRODUCTION

55 espèces d'oiseaux ont été identifiées en phase de nidification. Parmi elles, 18 espèces sont patrimoniales, dont 3 espèces de rapaces diurnes.

Le cortège avifaunistique dominant est lié aux milieux bocager et forestier.

La majorité des contacts d'oiseaux ont été réalisés dans les haies arbustives et/ou arborées ainsi qu'en lisières de boisements.

Les milieux ouverts, notamment les prairies humides permanentes de fonds de vallons, servent de zones de chasse privilégiées pour de nombreuses espèces.

Les zones accueillant les plus fortes densités d'oiseaux (patrimoniaux et non patrimoniaux) sont détaillées dans la carte ci-contre à gauche.

Il s'agit des secteurs suivants :

- Le Marais du Chancelier
- La « frange-est » de la zone d'étude avec ses prairies humides permanentes et son bocage
- Le secteur boisé et bocager au nord-est du site, le long du ruisseau de Naute
- Le vieux bourg de Saint-Fiel avec son bâti traditionnel
- Les abords du stade municipal où un nombre conséquent d'espèces patrimoniales ont été observées
- Le boisement situé à l'extrême sud-est de la zone d'étude comprends des feuillus relativement âgés. Il accueille ainsi la nidification du Pic mar, espèce patrimoniale ainsi que celle de la Buse variable, intégralement protégée.
- Le bourg de Saint-Fiel et ses environs accueillent notamment des oiseaux patrimoniaux dont les populations nicheuses sont en déclin aux échelles nationale et limousine. Il s'agit d'espèces liées au bocage et/ou au bâti traditionnel. Parmi elles, citons la Linotte mélodieuse, le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et les Hirondelles de fenêtre et rustique.



Zone favorable à l'avifaune

Plantation d'une haie bocagère

PRÉSENTATION GÉNÉRALE *extrait du dossier technique réalisé pour le Fonds pour l'Arbre*

Contexte

Depuis près de dix ans, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Creuse s'investit, dans le cadre de ses missions, à la sensibilisation, la préservation et la prise en compte du bocage dans les politiques publiques et de gestion des espaces agricoles et naturels. Cela se traduit concrètement par l'édition de dépliants thématiques accessibles dans l'ensemble des mairies creusoises et sur son site internet (Annexe n°1) ; l'organisation d'ateliers ouverts au grand public, lors de manifestations départementales ; l'organisation de visites d'exploitations agricoles où des agriculteurs peuvent parler de leur rapport à l'arbre et à la haie ; la réalisation et la diffusion de films courts expliquant le rôle de la haie bocagère dans la Trame Verte et Bleue (chaîne YouTube du CAUE de la Creuse) ; l'organisation de tables-rondes sur l'importance du bocage dans le Limousin ; la conception et l'animation d'ateliers avec les élu-e-s sur la prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans leurs projets d'aménagement et l'organisation de chantiers de plantation avec des habitant-e-s et des bénévoles, en partenariat avec la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (Annexe n°2).

De plus, depuis 2013, le CAUE de la Creuse est adhérent de l'AFAC-Agroforesteries et administrateur depuis 2014.

Enfin, depuis le 1er Janvier 2021, une vaste étude a été lancée, à l'échelle du département de la Creuse, ayant pour objet le devenir du bocage. Projet multipartenarial, porté par l'Escuro-CPIE des Pays Creusoises, le CAUE de la Creuse, Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine et l'AFAC-Agroforesteries, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité, l'IGN, les services déconcentrés de l'État et de nombreux acteurs locaux, il vise à produire un diagnostic le plus exhaustif possible de l'état du bocage creusoise, de fédérer les différents acteurs et gestionnaires de la haie, et proposer des actions de gestion permettant d'assurer sa pérennité (Annexe n°3).

Territoire concerné

Dans le cadre de cette étude, nous réalisons actuellement, en parallèle du diagnostic des hais, des entretiens avec des propriétaires et gestionnaires de haies bocagères, qu'ils soient publics ou privés. Si la question du patrimoine existant est centrale, il apparaît que de nombreux propriétaires souhaitent également planter des haies.

Répartis dans différents secteurs du département, ces porteurs de projets représentent une réelle opportunité de restauration de la maille bocagère dans des espaces où celle-ci est dégradée ou a disparu, de créer un réseau de planteurs et d'ambassadeurs de la haie, à l'échelle du département, et d'accompagner, sur le long terme, de la plantation à la gestion, un groupe de personnes sensibles à la valorisation de ce patrimoine vivant.

Objectifs

- Accompagner des porteurs de projets de plantation, à différentes échelles : particuliers, agriculteurs, collectivités territoriales, depuis le plan de plantation jusqu'au plan de gestion, afin d'assurer non seulement la bonne conception de la haie, mais aussi sa pérennité dans le temps. Pour cela, il a été fait le choix de limiter le nombre de porteurs de projets afin d'être sûr d'avoir les capacités humaines et financières de les accompagner sur le long terme ;
- Promouvoir, auprès de l'ensemble des acteurs du département, les services rendus par la haie, à l'agriculture, à la biodiversité, à la prévention des risques, au paysage ;
- Créer un réseau de personnes sensibilisées, pouvant à leur tour présenter les intérêts d'un bocage vivant. Possibilité de créer également un réseau de collecteurs de graines dans l'optique du développement d'une filière Végétal Local ;
- Promouvoir le Fonds pour l'Arbre.

Modalités d'intervention

Comme dit précédemment, il s'agit d'accompagner les porteurs de projet tout au long du processus de conception, de réalisation et de gestion. Pour cela, un diagnostic préalable a été réalisé (Annexe n°4), permettant d'identifier les besoins, les fonctionnalités souhaitées de la haie, en fonction de son implantation, des cultures associées ou des usages, ainsi que la forme qu'elle prendra. Ce premier temps a également permis sensibiliser les porteurs de projet à la gestion durable de la haie. Une séquence-type de plantation, d'une haie multi-strate, leur a été soumise.

179 plants
bocagers
plantés à Saint-Fiel,
dont 50% de la
marque VÉGÉTAL
LOCAL

Le calendrier de plantation suivra ensuite celui préconisé par le Fonds pour l'Arbre, à savoir, à l'obtention de l'aide financière et signature du conventionnement, une première session de plantation entre Novembre et Décembre 2021, permettant de produire les pièces nécessaires au bilan intermédiaire, puis une seconde session de plantation entre Janvier et Mars 2022.

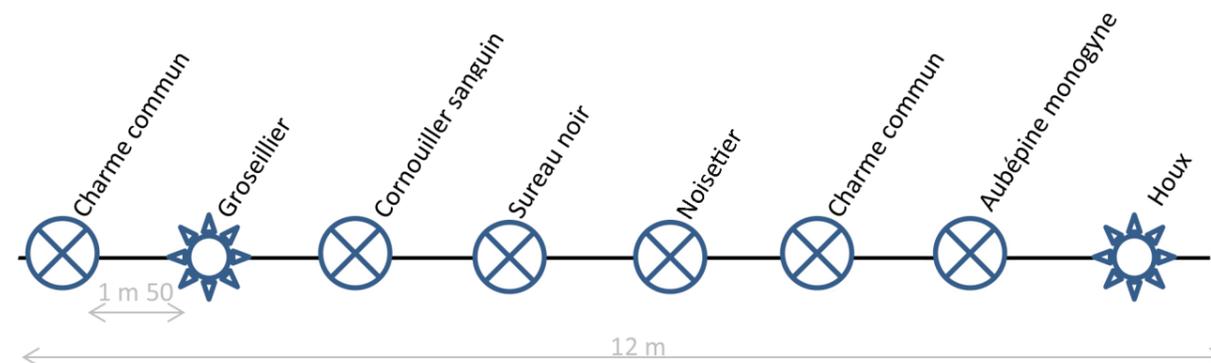
En fonction du contexte de plantation, il sera veillé à ce que les porteurs de projet protègent convenablement les plantations (paillage et protection anti-chevreuil), afin d'en assurer une bonne reprise.

Le CAUE s'engage à co-organiser et co-animer ces chantiers de plantation, notamment dans l'appel à bénévoles, en amont du chantier, le porter à connaissance auprès des médias locaux (presse écrite, radios et télévision), ainsi que la réception des plants, leur répartition entre les différents porteurs de projet et le respect des plans de plantation.

Dans le cadre de nos missions de sensibilisation, nous souhaitons également associer, dès que cela sera possible, le public scolaire dans la réalisation des plantations. Ainsi, il est d'ores-et-déjà prévu d'associer les écoles élémentaires de Bonnat, Saint-Fiel et Guéret, ainsi que le collège de Bonnat.

Une visite de contrôle sera assurée au printemps, afin de veiller à la bonne reprise des végétaux. Une seconde pourra être organisée à l'automne 2022.

SÉQUENCE DE PLANTATION *pour une haie en rang simple telle qu'elle sera réalisée à Saint-Fiel*



Avril 2018 : Restauration d'une ripisylve en bord de Gartempe, à Saint-Priest-la-Feuille (23)



Décembre 2018 : Plantation de haies bocagères délimitant des parcelles d'un futur éco-lotissement

CONTEXTE ET ENJEUX

Lauréat de l'appel à projets "MobBiodiv'2020" de l'Office Français de la Biodiversité, ce projet départemental porté par quatre associations associe de nombreux partenaires afin d'inscrire la gestion durable des haies creusoises au cœur des préoccupations des acteurs du territoire.

Il s'agit, sur la base de la réalisation d'un diagnostic de l'état du bocage du département, de développer des actions d'accompagnement, de formation, de sensibilisation et de communication à destination de différents publics : collectivités, agriculteurs, entreprises, associations et particuliers.

Les services rendus par les haies sont bien connus et nombreux : rempart à l'érosion des sols par ruissellement, captation des intrants, limitation de l'évaporation de l'eau, maintien des berges des rivières... Plus spécifiquement les haies, quand elles sont en "bon état", sont des composantes de l'agrosystème bocager à très forte valeur biologique.

Sur le département de la Creuse, plusieurs travaux menés par l'OFB et les associations naturalistes locales démontrent que les haies abritent ici la faune habituellement rencontrée dans les vieilles forêts de feuillus. A la fois corridors et réservoirs de biodiversité, les haies sont, avec les zones humides, des milieux présentant une richesse floristique et faunistique de premier plan.

L'activité pastorale très ancienne sur le département de la Creuse a favorisé, au cours des siècles, un bocage diversifié (anciennes lisières de forêts, haies multistrates, ...) se densifiant plus encore, jusqu'au milieu du XXème siècle, à chaque partage de parcelle entre héritiers, chacun des lots étant alors séparé par une haie. Le paysage bocager creusois d'aujourd'hui avec de nombreux linéaires de haies (environ 35 000 km) est l'héritage de cette histoire.

Toutefois, cette préservation apparente du linéaire cache souvent un dépérissement croissant des arbustes lié à un entretien mécanique annuel, uniforme, ne tenant pas toujours compte de la typologie et de l'orientation des haies. Petit à petit, ne demeurent plus que des alignements de grands arbres qui, à moyen terme, seront abattus pour le bois d'œuvre ou le bois de chauffe sans que la haie disparue ne soit régénérée ou remplacée.

L'entretien des haies à l'épaveuse ne permet pas de valoriser le bois de taille et devient une charge pour le propriétaire qui n'a plus l'espoir d'en tirer un quelconque profit. Les services rendus à l'agriculture s'amenuisent et le maillage bocager n'apparaît plus comme un réservoir de biodiversité pour la flore et la faune sauvages.

Enfin, le changement climatique entraînant les sécheresses subies ces dernières années a très fortement impacté la strate arborée. Un fort dépérissement des chênes pédonculés est ainsi constaté sur le département, auquel s'ajoute la vraisemblable disparition des hêtres, espèce des zones froides, très présents sur le Plateau de Millevaches. La recherche d'essences plus résilientes est un enjeu pour les prochaines décennies.

Collectivités, agriculteurs, entreprises et plus largement les habitants du département sont conscients de ces enjeux. De nombreuses initiatives sont menées en faveur de la préservation du bocage. Les faire connaître, favoriser les partages d'expérience, encourager les bonnes pratiques sont des axes prioritaires de ce projet.

OBJECTIFS

- ◆ Réaliser un état des lieux de la situation du bocage creusois ;
- ◆ Évaluer les plus-values économiques liées à un bocage de qualité, son exploitation responsable et favorable à la biodiversité ;
- ◆ Rechercher des financements et/ou des filières de valorisation ;
- ◆ Valoriser les « bonnes pratiques » existantes sur le territoire ;
- ◆ Porter à la connaissance du plus grand nombre les services rendus par les haies ;
- ◆ Encourager la mobilisation d'un large réseau d'acteurs en faveur de la préservation du bocage creusois ;
- ◆ Faciliter l'appropriation d'outils et de méthodologies duplicables pour assurer une gestion durable du bocage creusois ;
- ◆ Contribuer à la prise en compte du bocage dans les documents de planification et d'urbanisme.



PLANNING PRÉVISIONNEL

Périodes de réalisation et principales actions du projet

